

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2607

26 septembre 2014

SOMMAIRE

Allianz Institutional Investors Series	125092	Inchiostro	125126
ArcelorMittal Luxembourg	125098	ING International	125090
Archstone Management Germany II S.à r.l.	125105	International Paper (Europe) S.à r.l.	125136
Aron Gestion et Finances S.A.	125136	IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.	125118
Atento S.A.	125121	Kanadas S.A.	125090
Bathmann S.A.	125091	LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.	125124
BlackRock Global Index Funds	125097	Mainland Corporation S.A.	125130
Clausen 2 S.à r.l.	125091	Maison PT 2 S.A.	125131
Compagnie Internationale de Trading et Consulting	125129	Mangrove III Investments S.à r.l.	125131
Coreval	125092	Mangrove Russia I (S.C.A.), SICAR	125130
Crees Investments S.à r.l.	125129	Matsya S.A.	125131
Damolu S.A.	125095	Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l.	125127
Darko Investments S.A.	125100	MKC Alpha S.à r.l.	125131
Decolef Lux. s.à r.l.	125129	Morgan Stanley Moselle S.à r.l.	125130
Dental International S.à r.l.	125093	Nachhaltig OP	125093
De Richard S.à r.l.	125091	Nachhaltig OP	125094
Deutsche Oel & Gas S.A.	125091	Pramerica Real Estate Capital A S.à r.l.	125095
Dewey Holding S.A.	125093	Qualisys International S.A.	125102
Discovery Portugal Real Estate Fund	...	125095	SEB High Yield	125102
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	125100	Sense S.à r.l.	125103
Gaynor Management S.à r.l.	125128	SES Global Africa	125127
GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A.	125110	SK Invest	125102
GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A.	125114	Sopartag S.A.	125101
GLL Management Company S.à r.l.	125127	Spono, Société civile immobilière	125107
Globus Equity SICAV SIF	125128	Structured Invest S.A.	125102
Goergen Consult S.à r.l.	125128	Subtone Investments S.à r.l.	125101
GreenE S. à r.l.	125128	SunGard Investment Systems S.A.	125102
Greenfield International S.A.	125129	TES Global Investments S.à r.l.	125132
Heralda S.A., SPF	125090	Vates	125096

Heralda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 15 octobre 2014 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2014, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2014.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014148505/1023/16.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

The

GENERAL MEETING

of the shareholders of ING International will take place at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on Thursday 16 October 2014 at 3.20 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Reports from the Board of Directors and the auditor
2. Approval of the accounts as at 30 June 2014
3. Appropriation of net results
4. Discharge of directors
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s))

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors of ING International.

Référence de publication: 2014148506/755/19.

Kanadas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.618.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 13 octobre 2014 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2012.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1015 sur les sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014148507/1023/19.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106441/10.

(140127006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

De Richard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.307.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014106511/11.

(140128102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.408.

Sehr geehrte Aktionäre, hiermit laden wir Sie herzlich zu der

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft ein, die am 13.10.2014 um 11.00 Uhr in den Räumen der Kanzlei DSM Di Stefano Moyse, 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, abgehalten wird und deren Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Streichung der Vinkulierung der Aktien;
2. Streichung des Wortlauts zu den Voraussetzungen der Übertragung der Aktien aus der Satzung;
3. Konsequente Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft;
4. Diverses.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014147874/1729/16.

Bathmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.154.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 octobre 2014 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2014, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2014.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014148503/1023/17.

Coreval, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 32.573.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 29 juin 2010 au siège social de la société

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide ne pas renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers SARL et de confier ledit mandat au Réviseur d'Entreprise ERNST & YOUNG S.A., immatriculé B47771, ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7 rue Gabriel Lippmann, pour une durée de un an, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2014109274/13.

(140131395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Allianz Institutional Investors Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.495.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of Shareholders of Allianz Institutional Investors Series (the "Company") will be held at the Registered Office of the Company at 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, on 17 October 2014 at 15.00 CEST for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the report of the Board of Directors and the report of the independent Auditors and to approve the financial statements as well as the use of income (if any) for the accounting year ended 30 June 2014.
2. Discharge of the Board of Directors of the Company in the exercise of their mandate during the accounting year ended 30 June 2014.
3. Re-election of Dr Kai Wallbaum, Mr Christoph Adamy and Mr Bernd Gute as Directors until the next Annual General Meeting.
4. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, as Auditor until the next Annual General Meeting.
5. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed at the Meeting. The quorum and majority requirements will be determined in accordance to the outstanding shares on 12 October 2014 midnight CEST (the "Record Date"). The voting rights of Shareholders shall be determined by the number of shares held at the Record Date.

Voting Arrangements

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder as per the Record Date to the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive in Luxembourg by no later than 11:00 CEST on 15 October 2014.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive in Luxembourg by no later than 11:00 CEST on 15 October 2014.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Copies of the audited annual report of the Company are available for inspection at the registered office of the Company. Shareholders may also request to be sent a copy of such report.

Senningerberg, September 2014.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014148502/755/41.

Dewey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014106496/10.

(140127046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Dental International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.241.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3120 du 9 décembre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dental International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014106495/14.

(140127195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Nachhaltig OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 165.031.

The board of directors herewith re-invites you, in accordance with article 24 of the Company's articles of association (the "Articles"), to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on *30 October 2014* at 11.00 a.m. at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The agenda is as follows:

Agenda:

1. Report of the board of directors and of the auditor of the Company on the incomplete business year of the Company from 1 January 2014 until 6 June 2014;
2. Approval of the balance sheet, including profit and loss accounts and notes, as of 6 June 2014, and allocation of the result;
3. Acknowledgement that the CSSF has waived the requirement to prepare an audit report according to circular 02/81 for the incomplete business year from 1 January 2014 until the day of the dissolution of the Company, 6 June 2014;
4. Resolution to hold a subsequent extraordinary general meeting with the following agenda:
 1. Presentation of and deliberation on the report of the auditor and the report of the liquidator of the Company on the liquidation period from 7 June 2014 until the day of the conclusion of the liquidation, 30 October 2014;
 2. Designation of the place where the corporate books and documents of the Company are to be lodged and retained for at least five years;
 3. Designation of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets due to creditors or to shareholders of the Company in cases in which it was not possible to pay these sums or to transfer these assets to creditors or to shareholders of the Company;
 4. Resolution on the non-remuneration of the members of the board of directors during the entire lifetime of the Company;
 5. Discharge of the members of the board of directors for the entire lifetime of the Company;
 6. Acknowledgement that the mandates of the members of the board of directors will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
 7. Acknowledgement that the mandate of the independent auditor will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;

8. Decision to charge the cost of liquidation to the Company;
9. Conclusion of the liquidation of the Company.

The extraordinary general meeting of shareholders on 8 August 2014 with the same agenda was not regularly constituted and could not deliberate on the agenda. The re-convened extraordinary general meeting on 30 October 2014 may therefore validly deliberate, whatever portion of the capital may be represented, with a majority of two thirds of the votes cast.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please fill in and return a proxy form duly dated and signed to the Company to the attention of Ms. Sabine Ebert, Regulatory Set-Up department, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by post. Please email this proxy in advance to sabine.ebert@oppenheim.lu; d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu or fax this proxy in advance to 00352.22.15.22-500, prior to 30 October 2014 at 9:00 a.m. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, September 2014.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2014148508/755/47.

Nachhaltig OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.031.

The board of directors herewith re-invites you, in accordance with article 24 of the Company's articles of association (the "Articles"), to a

THIRD EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on 30 October 2014 at 11.30 a.m. at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The agenda is as follows:

Agenda:

1. Presentation of and deliberation on the report of the auditor and the report of the liquidator of the Company on the liquidation period from 7 June 2014 until the day of the conclusion of the liquidation, 30 October 2014;
2. Designation of the place where the corporate books and documents of the Company are to be lodged and retained for at least five years;
3. Designation of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets due to creditors or to shareholders of the Company in cases in which it was not possible to pay these sums or to transfer these assets to creditors or to shareholders of the Company;
4. Resolution on the non-remuneration of the members of the board of directors during the entire lifetime of the Company;
5. Discharge of the members of the board of directors for the entire lifetime of the Company;
6. Acknowledgement that the mandates of the members of the board of directors will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
7. Acknowledgement that the mandate of the independent auditor will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
8. Decision to charge the cost of liquidation to the Company;
9. Conclusion of the liquidation of the Company.

The extraordinary general meeting of shareholders on 8 August 2014 with the same agenda was not regularly constituted and could not deliberate on the agenda. This re-convened extraordinary general meeting shall therefore validly deliberate, whatever portion of the capital may be represented, with a majority of two thirds of the votes cast.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please fill in and return a proxy form duly dated and signed to the Company to the attention of Ms. Sabine Ebert, Regulatory Set-Up department, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by post. Please email this proxy in advance to sabine.ebert@oppenheim.lu; d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu or fax this proxy in advance to 00352.22.15.22-500, prior to 30 October 2014 at 09:30 a.m. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, September 2014.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2014148511/755/39.

Damolou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 52.274.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106502/10.

(140126990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pramerica Real Estate Capital A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juillet 2013.

Pramerica Real Estate Capital A S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014107848/12.

(140129042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Discovery Portugal Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.560.

Acting in its capacity as general partner of Discovery Real Estate Fund

The shareholders of the Company were convened by registered mail sent on 4 September 2014 (the "First Convening Notice") to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, which was held on 17 September at 04.00 pm CEST at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "First Meeting").

It resulted from the attendance list that less than half of the corporate capital was duly represented at the First Meeting and that therefore the legally required quorum in order for the First Meeting to be able to deliberate and decide validly on the agenda, had not been satisfied.

It was therefore decided to reconvene a second extraordinary general meeting of shareholders of the Company with the same agenda as the First Meeting.

Therefore, the general partner of the Company invites the shareholders of the Company to attend the

RECONVENED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, which will be held on *31 October 2014* at 11.00 am CET at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Second Meeting").

The Second Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At the Second Meeting, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 2/3 of the votes cast.

The Second Meeting will have the following agenda, which is the same as for the First Meeting:

Agenda:

1. Change of date of the annual general meeting of the Company from the second Monday of May each year at 3 p.m. (Luxembourg time) to the third Monday of May each year at 3 p.m. (Luxembourg time).
2. Amendment of the articles of incorporation of the Company in line with the requirements of the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA"), by introducing a new article including the requirement for the shareholders and investors of the Company to provide certain information required under FATCA, which may be disclosed by the Company to the U.S. internal revenue service ("IRS").
3. Restatement of the articles of incorporation of the Company for compliance with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as may be amended from time to time and with Part II of the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.
4. Miscellaneous.

Representation - Proxy

Every shareholder shall be entitled to vote personally or by proxy.

Shareholders that cannot be personally present at the Second Meeting and wish to be represented are kindly asked to return, before 30 October 2014, 5.00 pm CET, the proxy form enclosed to the First Convening Notice, which will be recent for convenience purposes, duly completed and signed by sending a copy of the proxy form to Multiconcept Fund Management S.A. (to the attention of Mr Daniel Breger):

by fax: +352 43 61 61 251; and

by mail:

Multiconcept Fund Management S.A.

Att. Mr Daniel Breger

5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

For the avoidance of doubt, any proxy granted for the First Meeting will remain valid for the Second Meeting unless otherwise expressed by the relevant shareholder.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014147067/1092/50.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Die Aktionäre der Vates (die „Gesellschaft“) werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 31. Oktober 2014 um 15:00 Uhr in den Geschäftsräumen des Notariats Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg stattfindet, eingeladen um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen, da in der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2014 das erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung zum 01. November 2014.
2. Anpassung der Satzung an die Dokumente der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. und dementsprechende Neufassung mit Wirkung zum 01. November 2014.
3. Im Rahmen der Neufassung der Satzung soll der Gesellschaftszweck mit Wirkung zum 01. November 2014 folgenden Wortlaut erhalten:
Artikel 4 - Gesellschaftszweck
Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist, die beschafften Mittel in Wertpapiere und andere zulässige Finanzanlagen im Sinne von Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 nach dem Grundsatz der Risikostreuung anzulegen und den Aktionären die Ergebnisse der Vermögensverwaltung zukommen zu lassen.
Die Gesellschaft kann jegliche Maßnahme ergreifen und Transaktion ausführen, welche sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitestmöglichen Rahmen gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010.
4. Verlegung des Geschäftsjahresendes (Artikel 25 der Satzung) auf den 31. Oktober jeden Jahres, d.h. das Rechnungsjahr beginnt am 1. November und endet am 31. Oktober, sowie entsprechende Verlegung der jährlichen Generalversammlung auf den letzten Mittwoch im Februar eines jeden Jahres (Artikel 22 der Satzung).
5. Hinzuwahl von Herrn Christoph Kraiker als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 01. November 2014 vorbehaltlich der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier.
6. Sonstiges.

Der Entwurf der neugefassten Satzung ist am Sitz der Gesellschaft für die Aktionäre der Gesellschaft kostenfrei erhältlich.

Diese Weitere Außerordentliche Generalversammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse auf die Tagesordnung müssen aber gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften mit 2/3-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, per Post oder per Fax +352 248 329 444 bis spätestens 27. Oktober 2014 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien

im Besitz des Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 27. Oktober 2014 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., per Post oder per Fax +352 248 329 444 eingegangen ist.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an corporate@alceda.lu.

Senningerberg, im September 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014148510/1346/51.

BlackRock Global Index Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.278.

Due to a lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 22 September 2014 was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders of the Company are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Reconvened Meeting") to be held on 30 October 2014, at 11.30 a.m. CET at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of considering and voting upon the agenda below.

Agenda:

1. To amend article 8 of the articles of incorporation (the "Articles") in order to permit the Company to compulsorily redeem shareholders or prohibit the acquisition of shares in the Company by a prospective shareholder, in the event that the directors of the Company consider that the Company could suffer not only a pecuniary, but generally, a material disadvantage by allowing such shareholders to hold the Company's shares.
2. To amend article 11 of the Articles to (i) allow for ballot papers to be sent or faxed to such address or fax number as indicated by the Company in the relevant convening notices and (ii) allow for ballot papers to be received by the Company no later than 5 p.m., Luxembourg time, on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the relevant general meeting of shareholders and (iii) to determine that, for the purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks in Luxembourg are "generally" open for business.
3. To amend article 13 of the Articles to add that the Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members and that members of the board of directors need not be shareholders of the Company.
4. To amend article 14 of the Articles to (i) provide that the quorum requirement for directors' meetings no longer takes into account the residency status of individual directors* and (ii) delete the last paragraph, in its entirety, in order to remove the restriction on directors from dialling into meetings from the United Kingdom.
5. To amend article 16 of the Articles to (i) replace the reference to Directive 78/660/EEC (1) by a reference to article 1 of Directive 2013/34/EU, (ii) provide that a Fund of the Company may invest into other Funds of the Company and (iii) provide that the Company may create feeder funds.
6. To amend article 21 of the Articles to increase the maximum settlement period for redemption proceeds from 7 to 8 Luxembourg business days. This amendment only affects the maximum settlement period for redemptions and it is currently not the intention to change the standard T+3 settlement period.
7. To amend article 22 of the Articles to add one suspension event to those listed, namely to provide for a possible suspension in case of a merger.
8. To amend article 23 of the Articles to clarify the valuation principle of investment fund units that would be held by a Company's Fund.
9. To decide miscellaneous amendments to articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 and 30 of the Articles to harmonise the terminology used throughout these Articles, to delete or update any outdated or redundant information and to clarify the Company's position where appropriate.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting. Resolutions shall be passed without a presence quorum.

A draft of the restated Articles showing the contemplated changes will be available for inspection at the Reconvened Meeting and at the registered office of the Company.

* This will not result in any change as to how board meetings are conducted in practice and will not alter quorum requirements or tax residency requirements. The provisions which are no longer contained in the Articles, will continue to be contained in BlackRock's code of conduct for board of directors' meetings.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

1. The holders of registered shares may be present in person or:

(a) represented by a duly appointed proxy; or

(b) vote by means of a ballot paper ("formulaire") in accordance with the procedures set out in Article 11 of the Company's Articles of Incorporation.

2. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to:

(a) send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent of the Company to arrive no later than midnight CET on 24 October 2014; or

(b) deliver or send by fax a duly completed and signed ballot paper to the Transfer Agent of the Company (Fax No: +352 342010 4227) to arrive no later than midnight CET, Luxembourg time, on 25 October 2014.

3. Proxy forms for registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed proxy need not be a holder of shares in the Company.

4. A pro forma ballot paper can be downloaded from: [<http://www.blackrock.co.uk/intermediaries/library>]

Once in the library (link as stated above) please select the "Shareholder Letters" tab under the "Offshore" section at the bottom of the page.

5. Lodging of a proxy form or ballot vote will not prevent a shareholder from attending the Meeting and voting in person if he or she decides to do so.

The Board of Directors .

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

6C, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

Grand Duchy of Luxembourg

Central Paying Agent

Référence de publication: 2014148504/755/72.

ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

LE PRESENT AVIS EST PUBLIÉ POUR DES RAISONS RÉGLEMENTAIRES ET NE S'ADRESSE PAS AUX ACTIONNAIRES D'ARCELORMITTAL

Avis aux actionnaires d'ArcelorMittal Luxembourg (anciennement Arcelor Luxembourg et constituée originellement sous la dénomination ARBED) anciennement cotée sous le numéro ISIN LU0006047129

Luxembourg, le 26 septembre 2014

Cet avis est seulement destiné aux actionnaires d'ArcelorMittal Luxembourg et est publié par ArcelorMittal ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, uniquement en sa qualité d'actionnaire majoritaire d'ArcelorMittal Luxembourg au sens de la Loi Retrait Rachat (telle que définie ci-dessous).

AVIS IMPORTANT

Le présent avis concerne une procédure de retrait obligatoire initiée par ArcelorMittal concernant les titres d'ArcelorMittal Luxembourg conformément aux dispositions de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (la " Loi Retrait Rachat ").

Les détenteurs de titres disposent d'un droit d'opposition au projet de retrait obligatoire selon les termes et le délai prévus à l'article 4(6) de la Loi Retrait Rachat.

L'opposition doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (" CSSF ") exposant les motifs à la base de l'opposition et envoyée dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du prix proposé conformément à l'article 4(5) de la Loi Retrait Rachat. Une copie de la lettre devra être adressée dans le même délai par lettre recommandée avec avis de réception à l'actionnaire majoritaire et à la société concernée.

Toute opposition au sens de l'article 4(6) de la Loi Retrait Rachat faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la CSSF et envoyée dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du prix proposé conformément à l'article 4(5) de la Loi Retrait Rachat doit être reçue par la CSSF au plus tard 5 jours après l'échéance du délai pour faire opposition.

Sous réserve du respect des dispositions de la Loi Retrait Rachat, à l'issue de la procédure de retrait obligatoire, les titres qui n'auront pas été présentés au plus tard à la date de paiement définitive seront transférés de manière automatique et de plein droit à l'actionnaire majoritaire, sans accord préalable des détenteurs de titres restants.

Par communiqué de presse en date du 8 septembre 2014, ArcelorMittal a informé les actionnaires d'ArcelorMittal Luxembourg (ci-après " AM Luxembourg ") du prix proposé pour le retrait obligatoire exercé sur les actions d'AM Luxembourg détenues par les actionnaires minoritaires conformément aux articles 4 (5) et 10 (4) de la Loi Retrait Rachat, soit un montant de 776,13 EUR par action.

Par le présent communiqué de presse, ArcelorMittal informe les actionnaires d'AM Luxembourg de la position prise par le conseil d'administration d'AM Luxembourg sur le prix proposé par ArcelorMittal pour les actions faisant l'objet du retrait obligatoire.

1. Prise de position du conseil d'administration d'AM Luxembourg sur le prix proposé par ArcelorMittal

La CSSF, conformément à la possibilité qui lui est offerte à l'article 4 (5) de la loi Retrait Rachat, a demandé une prise de position du conseil d'administration d'AM Luxembourg (le " Conseil ") sur le prix proposé par ArcelorMittal.

La prise de position du Conseil à cet égard est libellée comme suit :

"Le Conseil a pris note que le prix proposé par ArcelorMittal est de EUR 776,13 par action.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'évaluation et a entendu les explications de KPMG sur le contenu de la mission qui lui a été assignée par ArcelorMittal en vertu de la Loi Retrait Rachat, sur l'évaluation, les méthodes objectives et adéquates pratiquées en cas de cession d'actifs mises en œuvre par KPMG et sur les conclusions du rapport d'évaluation.

Après avoir obtenu toutes les réponses à ses questions et sur la base (i) de l'ensemble des informations dont il dispose et (ii) des méthodes d'évaluations utilisées et expliquées par KPMG, le Conseil estime, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que le prix proposé reflète un juste prix de l'action ArcelorMittal Luxembourg."

2. Modalités de communication utilisées par ArcelorMittal et/ou par AM Luxembourg pendant la procédure de retrait obligatoire

Le présent communiqué, ainsi que tous les communiqués subséquents d'ArcelorMittal devant intervenir dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire seront diffusés par voie de communiqué de presse selon les canaux usuels utilisés par ArcelorMittal (à savoir par diffusion à des organes de la presse au Luxembourg, en Belgique, en France et en Allemagne). Le présent communiqué sera par ailleurs publié sur le site de la Bourse de Luxembourg comme information non-réglémentée.

Ces communiqués, le rapport d'évaluation de l'expert indépendant ainsi qu'une copie de la lettre adressée par AM Luxembourg aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires reflétant la prise de position du Conseil sur le prix proposé par ArcelorMittal (la "Lettre de Position du Conseil") pourront être consultés pendant toute la procédure de retrait obligatoire par internet sous les adresses suivantes : <http://luxembourg.arcelormittal.com/Press/2014/> et <http://corporate.arcelormittal.com/news-and-media/press-releases/2014>.

AM Luxembourg veillera de son côté à ce qu'une copie de tous ces documents y compris une copie de la Lettre de Position du Conseil soit envoyée à tous ses actionnaires par lettre recommandée à leur adresse renseignée dans le registre des actionnaires. Par ailleurs AM Luxembourg publiera le présent communiqué et tous les communiqués subséquents dans le Tageblatt, le Quotidien et le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tous les documents liés à la procédure de retrait obligatoire pourront être consultés librement et sans frais pendant toute la procédure de retrait obligatoire par les détenteurs de titres objet du retrait obligatoire auprès d'AM Luxembourg au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, attention : " ArcelorMittal Company Secretary " et auprès des personnes en charge de réceptionner les certificats anciennement représentatifs d'actions au porteur concernés par le retrait obligatoire à savoir :

Mme Viviane Rocha/ M. Henk Scheffer

email: sellout@arcelormittal.com

n° tél. : + 352 4792 2187

3. Divers

Le présent communiqué est publié, à la demande de la CSSF, en conformité avec l'article 4 (5) de la Loi Retrait Rachat.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de l'exploitation sidérurgique et minière, avec une présence dans plus de 60 pays et une empreinte industrielle dans plus de 20 pays. Guidés par une philosophie visant à produire un acier sûr et durable, nous sommes le principal fournisseur d'acier de qualité des grands marchés sidérurgiques mondiaux, incluant l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage, soutenus par un département de recherche et développement d'envergure mondiale et d'excellents réseaux de distribution.

Grâce à nos valeurs fondamentales que sont le développement durable, la qualité et le leadership, nous agissons de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de notre personnel, de nos cotraitants et des communautés au sein desquelles nous opérons.

L'acier est pour nous la trame de la vie, au cœur du monde moderne, des voies ferrées aux voitures et aux machines à laver. Nous nous employons activement à rechercher et à produire des technologies et des solutions sidérurgiques contribuant à améliorer l'efficacité énergétique d'un grand nombre des produits et des composants que nous utilisons chaque jour.

Nous sommes l'un des cinq premiers producteurs mondiaux de minerai de fer et de charbon métallurgique et notre activité minière tient une place essentielle dans notre stratégie de croissance. Grâce à la diversité géographique de notre portefeuille d'actifs miniers de fer et de charbon, nous sommes stratégiquement en mesure d'approvisionner notre réseau d'aciéries et le marché mondial externe. Si nos exploitations sidérurgiques sont d'importants clients, l'approvisionnement du marché externe augmente de pair avec notre croissance.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2013 font ressortir un chiffre d'affaires de \$ 79,4 milliards pour une production de 91,2 millions de tonnes d'acier brut, tandis que notre propre production de minerai de fer a atteint 58,4 millions de tonnes.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Luxembourg (MT) et sur les bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations sur ArcelorMittal, rendez-vous sur : <http://corporate.arcelormittal.com/>

Coordonnées ArcelorMittal Relations Investisseurs

Europe	+ 352 4792 3198
Amériques	+1 312 899 3985
Investisseurs individuels	+ 352 4792 3198
SRI	+ 44 207 543 1123
Obligataires / Entités de crédit	+ 33 171 92 10 26

Coordonnées ArcelorMittal Corporate Communications

E-mail:	press@arcelormittal.com
Téléphone:	+44 20 7629 7988

ArcelorMittal Corporate Communications

Sophie Evans (Directrice des relations médias)	+44 20 3214 2882
Laura Nutt	+44 20 7543 1125
Royaume-Uni	
Maitland Consultancy:	
Martin Leeburn	+ 44 20 7379 5151
France	
Image 7	
Sylvie Dumaine / Anne-Charlotte Creach	+ 33 1 5370 7470

Référence de publication: 2014147873/117.

Darko Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARKO INVESTMENTS S.A

Référence de publication: 2014106505/10.

(140127072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2014106550/11.

(140127257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2014, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2014.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014148509/1023/17.

Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.983.517,70.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

—
Veuillez prendre note des modifications suivantes:

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 18 juillet 2014 entre TRG Growth Partnership II, L.P. et Bach II Ports Holding S.à r.l., les parts sociales de la Société, entre ces associés seulement sont réparties comme suit:

- TRG Growth Partnership II, L.P., enregistré auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro d'immatriculation 18743 détient:

1 part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 0,01.

- Bach II Ports Holding S.à r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161868 et dont le siège social se situe 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, détient:

38.407.676 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

38.407.677 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2. TRG Growth Partnership II, L.P., ayant pour adresse Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistré auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro d'immatriculation 18743 a désormais pour adresse 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Subtone Investments S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014123151/35.

(140140350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Qualisys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014115500/9.

(140135026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SEB High Yield, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014147733/9.

(140167866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

SK Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. September 2014, für den Fonds SK Invest wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. September 2014.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2014138136/10.

(140156720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

SunGard Investment Systems S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.544.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la première ligne de l'en-tête de l'acte publié dans le Mémorial C n ° 1643 du 10 juillet 2014, page 78825:

au lieu de: "SunGard Investment Systems S.A., TheFormJuriWasNull",

lire: "SunGard Investment Systems S.A., Succursale d'une société de droit étranger".

Référence de publication: 2014148497/11.

Structured Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Pioneer Investments Guaranteed Funds

Pioneer Guaranteed September 2014

WKN: A0Q5EL - ISIN: LU0364956697

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates wird der o.g. Fonds zum 30. September 2014 aus wirtschaftlichen Gründen aufgelöst und anschließend von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im September 2014.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christoph Längsfeld

Référence de publication: 2014148501/9486/15.

Sense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.322.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Andrew SHERIDAN, manager, né à Luxembourg le 8 décembre 1976, demeurant à L-5762 Hassel, 9A rue de Syren;

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'accompagnement des sociétés et de leurs équipes afin de favoriser la cohésion d'entreprises et leur développement personnel. La société réalisera aussi cette activité pour des particuliers.

Cela inclut, mais n'est pas limité à, les investissements, l'acquisition, la cession, l'octroi ou la délivrance (sans offre publique) des certificats d'actions privilégiés, des prêts, des obligations, des reconnaissances de dettes et autres titres de créance, actions, et autres instruments de capitaux propres, y compris, mais sans s'y limiter, des actions du capital-actions, les intérêts de la société en commandite, les intérêts de la société à responsabilité limitée, actions privilégiées, des titres, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas si facilement négociables ou non, et les obligations (y compris, mais sans s'y limiter, des obligations de couvertures synthétiques) dans tout type d'entreprise, entité ou autre personne morale.

La société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif immobilier ou mobilier sous quelque forme que se soit ou de toute autre nature.

La société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances, garanties, gages, privilèges hypothèques et toute autre forme de titres ainsi que toute forme d'indemnités dans le respect de ses obligations et dettes.

La Société peut également fournir une assistance sous quelque forme (y compris mais non limité à l'octroi d'avances, de prêts, de dépôts de fonds et de crédits ainsi que la fourniture d'engagements, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de titres, dans tout type de forme) aux filiales de la Société. Sur une base plus occasionnelle, la Société peut fournir le même genre d'aide aux entreprises qui font partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à des tiers, à condition que cela tombe dans le meilleur intérêt de la Société et ne déclenche pas toutes les exigences de licence.

En général, la Société peut effectuer toute opération de l'immobilier commercial, industriel, financier ou réel et s'engager dans d'autres activités que la Société juge nécessaire, souhaitable, pratique, accessoire, ou pas incompatible avec l'accomplissement et au développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut conclure une transaction qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société d'avoir une autre licence.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SENSE S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales au autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Dans le cas où l'avis du gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, les développements politiques, économiques, ou sociaux extraordinaires se produisent ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité des communications avec ce siège et des personnes à l'étranger, jusqu'à la fin de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Monsieur Andrew SHERIDAN, manager, né à Luxembourg le 8 décembre 1976, demeurant à L-5762 Hassel, 9A rue de Syren, souscrit l'intégralité des cent parts.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s)/actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrew SHERIDAN, manager, né à Luxembourg le 8 décembre 1976, demeurant à L-5762 Hassel, 9A, rue de Syren

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SHERIDAN, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12481. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146975/129.

(140167480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Archstone Management Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.263.

In the year two thousand and fourteen, on the first of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Archstone Management Germany II Coöperatief U.A., having its registered office at Vondelstraat 73, 1054 GK Amsterdam, The Netherlands, recorded with the Dutch Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 55258980 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Elodie Michaud, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 July 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Archstone Management Germany II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-), with registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2692 of 5 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.263 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Bernhard Rentschler, born on 14 September 1968, in Calw (Germany), with address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Archstone Management Germany II Coöperatief U.A., ayant son siège social à Vondelstraat 73, 1054 GK Amsterdam, Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel), sous le numéro 55258980 (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Madame Elodie Michaud, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Archstone Management Germany II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), dont le siège social est au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2692 du 5 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.263 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

125107

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Bernhard Rentschler, né à Calw (Allemagne), le 14 septembre 1968, ayant son adresse à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. Michaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2014. REM/2014/1735. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146547/119.

(140167073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Spono, Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9780 Wintrange, 30, Maison.

R.C.S. Luxembourg E 5.399.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 17 juillet 2014

Entre:

1. A.N.W. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, L-9780 Wintrange, Maison 30, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.613,

2. M. Jean-Marie Noé, entrepreneur serrurier, né le 14 novembre 1961 à Clervaux et demeurant à Luxembourg, L-9780 Wintrange, Maison 30,

3. Mme Mariette Spogen, employée, née le 3 septembre 1963 à Luxembourg et demeurant à Luxembourg, L-9780 Wintrange, Maison 30,

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «SPONO, Société civile immobilière» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués à des associés ou non-associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés ou non-associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales.

La Société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à L-9780 Wincrange, Maison 30, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Apports, Capital social. Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts de 250 EUR (deux cent cinquante euros) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à des descendants en ligne directe.

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Les cessions de parts à des tiers autres que ceux énumérés à l'article six requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs des ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire n'atteint par le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires individus d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Jusqu'à cette désignation, la Société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligation attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés,

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 13. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 14. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Les gérantes ont tous les pouvoirs non réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telles cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour. Ils représentent la Société en justice. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés dispose d'un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui termine au 31 décembre 2015.

Art. 17. Les Assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de 3 jours francs au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations.

Si tous les associés se réunissent en Assemblée générale, l'Assemblée est dans tous les cas réputée valablement convoquée, même en cas d'inobservation des modalités de convocation prévues par l'alinéa 1 du présent article.

L'Assemblée doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande par 3 lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 18. Les associés se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 19. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers en le nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire).

Les associés sont également autorisés à participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 20. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Les cessions de parts conformément à l'article huit des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Art. 23. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la Société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société.

V. Disposition générale

Art. 24. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 (trente-et-un) décembre 2015.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis les soussignés déclarent souscrire aux 1.000 parts, comme suit:

1. A.N.W. S.à r.l.	998
2. M. Jean-Marie Noé, précité	1
3. Mme Mariette Spogen, précitée	1
TOTAL:	1.000

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Monsieur Jean-Marie Noé, précité, et Madame Mariette Spogen, précitée, sont nommés gérants pour une durée indéterminée. Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article quatorze des statuts. La société est valablement engagée par la signature d'un des gérants.

Fait en trois originaux à Luxembourg, le 17 juillet 2014.

A.N.W. S.à r.l. / -

Atelier de construction métallique / -

Maison, 30 L-9780 WINCRANGE / -

M. Jean-Marie Noé / Mme Mariette Spogen

Gérant technique / -

Référence de publication: 2014107967/146.

(140128850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.797.

In the year two thousand and fourteen, the 15th day of September 2014, at 4.00 pm,
before Me Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GDF SUEZ LNG Supply S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.797 (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, at that time notary residing in Luxembourg, on 24 July 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1799 of 17 September 2009. The Articles of Association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, at that time notary residing in Luxembourg, on 24 November 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Francis Bretnacher, Managing Director, with professional address in Luxembourg.

The chairperson appointed as secretary, Frédéric Franckx, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Joseph Moroney, lawyer, with professional address in Luxembourg.

(The chairperson, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been formed, the chairperson declares that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes; the powers of attorney of the sole shareholder represented will also remain attached to the present minutes after signature ne varietur by the representative(s) of the sole shareholder and the undersigned notary;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred and forty-one million three hundred and thirty-four thousand euro (EUR 541,334,000) (being the amount in euro equivalent to the contribution in kind denominated in USD as described below at item 3. pursuant to the exchange rate published by the European Central Bank on 12 September 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1.2931)) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one shares (31) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) to five hundred and forty-one million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 541,365,000) by way of the creation and issuance of five hundred and forty-one thousand three hundred and thirty-four (541,334) new shares of the Company, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) and with the same rights and obligations as the existing shares.

3. The subscription to the entire share capital increase by GDF SUEZ LNG (Luxembourg) S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.796 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Subscriber) to be fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of seven hundred million United States dollars (USD 700,000,000), on the understanding that the amount contributed will be reduced so that it is equal to the USD amount the equivalent of which is a Euro amount in whole units of 1,000.-pursuant to the exchange rate published by the European Central Bank on 12 September 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1.2931), closest to USD 700,000,000, that the Subscriber has against the Company (the Contribution in Kind).

4. Subsequent amendment to Article 5.1. of the articles of association (the Articles) to reflect the increase of the share capital;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

After due examination of the agenda and deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The entirety of the Company's corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and forty-one million three hundred and thirty-four thousand euro (EUR 541,334,000) (being the amount in euro equivalent to the Contribution in Kind pursuant to the exchange rate published by the European Central Bank on 12 September 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1.2931)) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one (31) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) to five hundred and forty-one million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 541,365,000) by way of the creation and issuance of five hundred and forty-one thousand three hundred and thirty-four (541,334) new shares of the Company, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) and with the same rights and obligations as the existing shares. The Meeting resolves that the increase in share capital of the company will be effective from the date of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, GDF SUEZ LNG (Luxembourg) S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.796 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by Francis Bretnacher, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the 541,334 new shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each and to fully pay up such share by the Contribution in Kind.

Valuation - Allocation

The value of the Contribution in Kind is evidenced by an interim balance sheet dated 31 August 2014.

The Contribution in Kind of a receivable in an amount of seven hundred million United States dollars (USD 700,000,000), on the understanding that the amount contributed will be reduced so that it is equal to the USD amount

the equivalent of which is a Euro amount in whole units of 1,000.- pursuant to the exchange rate published by the European Central Bank on 12 September 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1.2931), closest to USD 700,000,000, from the Subscriber to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at five hundred and forty-one million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 541,365,000) represented by five hundred and forty-one thousand three hundred and sixty-five 541,365 shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Director of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de septembre, à 16.00 heures,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de GDF SUEZ LNG Supply S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.797 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° - 1799 du 17 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° - 185 du 29 janvier 2011.

L'Assemblée est présidée par Francis Bretnacher, directeur général, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé Frédéric Franckx, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'Assemblée a choisi Joseph Moroney, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal; la procuration de l'actionnaire unique représenté restera également annexée au présent procès-verbal après signature ne varietur par le(s) représentant(s) de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant;

II. Il ressort de la liste de présence que le capital social de la Société est intégralement représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante et un million trois cent trente-quatre mille euros (EUR 541.334.000) (soit le montant équivalent en euro de l'apport en nature exprimé en USD décrit ci-dessous au point 3. en vertu du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 septembre 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1,2931)) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et une (31) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, à cinq cent quarante et un million trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 541.365.000) par la création et l'émission de cinq cent quarante et un mille trois cent trente-quatre (541.334) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription à l'intégralité de l'augmentation du capital social par GDF SUEZ LNG (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.796 et au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (le Souscripteur) qui sera intégralement libérée par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de sept cent millions de dollars américains (USD 700.000.000), étant entendu que le montant apporté sera diminué afin d'atteindre un montant en USD dont l'équivalent en euro, divisé en un nombre entier d'actions de EUR 1.000, conformément au taux de change publié par la BCE le 12 septembre 2014 (soit EUR 1 = USD 1,2931), est le plus proche de USD 700.000.000, que le Souscripteur a envers la Société (l'Apport en Nature);

4. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social;

5. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et

6. Divers.

Après examen de l'ordre du jour ci-dessus et après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante et un million trois cent trente-quatre mille euros (EUR 541.334.000) (soit le montant équivalent en euro de l'Apport en Nature exprimé en vertu du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 septembre 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1,2931)) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et une (31) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, à cinq cent quarante et un million trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 541.365.000) par la création et l'émission de cinq cent quarante et un mille trois cent trente-quatre (541.334) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. L'Assemblée décide que l'augmentation du capital de la Société sera effective à la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de d'accepter et enregistrer la souscription suivante et libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, GDF SUEZ LNG (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.796 et au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représentée par Francis Bretnacher en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux cinq cent quarante et un mille trois cent trente-quatre (541.334) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) et libérer intégralement ces actions avec l'Apport en Nature.

Estimation - Affectation

La valeur de l'Apport en Nature est documentée par un bilan intérimaire daté du 31 août 2014.

L'Apport en Nature d'une créance d'un montant de sept cent millions de dollars américains (USD 700.000.000), étant entendu que le montant apporté sera diminué afin d'atteindre un montant en USD dont l'équivalent en euro, divisé en un nombre entier d'actions de EUR 1.000, conformément au taux de change publié par la BCE le 12 septembre 2014 (soit

EUR 1 = USD 1,2931), est le plus proche de USD 700.000.000, du Souscripteur à la Société. Le montant total de l'Apport en Nature sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante et un million trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 541.365.000) représenté par cinq cent quarante et un mille trois cent soixante-cinq (541.365) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout Administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Bretnacher, Franckx, Moroney, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12431. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146730/225.

(140166907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.797.

In the year two thousand and fourteen, the 15th day of September 2014, at 4.15 pm,
before Me Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GDF SUEZ LNG Supply S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.797 (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, at that time notary residing in Luxembourg, on 24 July 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1799 of 17 September 2009. The Articles of Association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, at that time notary residing in Luxembourg, on 24 November 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and on 15 September 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler.

The Meeting is chaired by Francis Bretnacher, Managing Director, with professional address in Luxembourg.

The chairperson appointed as secretary, Frédéric Franckx, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Joseph Moroney, lawyer, with professional address in Luxembourg.

(The chairperson, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been formed, the chairperson declares that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list. Such list signed *ne varietur* by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes; the power of attorney of the sole shareholder represented will also remain attached to the present minutes after signature *ne varietur* by the representatives of the sole shareholder and the undersigned notary;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company from its present amount of five hundred and forty-one million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 541,365,000) represented by five hundred and forty-one thousand three hundred and sixty-five (541,365) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each to thirty one thousand euro (EUR 31,000) by way of the cancellation by the Company of five hundred and forty-one thousand three hundred and thirty-four (541,334) Shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each (the Cancelled Shares), with a payment in cash to the holders of the Cancelled Shares in an amount of seven hundred million United States dollars (USD 700,000,000), or such smaller amount such that the amount paid is equal to the USD amount, the equivalent of which is a Euro amount in whole units of 1,000.- pursuant to the exchange rate published by the European Central Bank on 12 September 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1.2931), closest to USD 700,000,000 (the Price);

3. Funding of the Price in excess of the nominal value of the Cancelled Shares out of the reserves, premium and profits available to the Company;

4. Subsequent amendment to Article 5.1. of the articles of association (the Articles) to reflect the reduction of the share capital;

5. Authorisation and empowerment to any Director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Price to the holders of the Cancelled Shares and to fix the date and the other formalities of such payment;

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Director of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the cancellation of the Cancelled Shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

After due examination of the agenda and deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The entirety of the Company's corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its present amount of five hundred and forty-one million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 541,365,000) represented by five hundred and forty-one thousand three hundred and sixty-five (541,365) Shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000), to thirty one thousand euros (EUR 31,000), by way of the cancellation by the Company of the Cancelled Shares, with a cash payment of the Price to the holders of the Cancelled Shares. The Meeting resolves that the reduction in share capital of the Company shall be effective from the date of publication in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Third resolution

The Meeting resolves to fund the portion of the Price in excess of the nominal value of the Cancelled Shares out of the reserves, premiums and profits available to the Company as of the date hereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves to subsequently amend Article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty one (31) shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any Director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Price to the holders of the Cancelled Shares and to fix the date and the other formalities of such payment.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Director of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the cancellation of the Cancelled Shares in the share register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de septembre, à 16.15 heures,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de GDF SUEZ LNG Supply S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.797 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° - 1799 du 17 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° - 185 du 29 janvier 2011 et le 15 septembre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler.

L'Assemblée est présidée par Francis Bretnacher, directeur général, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé Frédéric Franckx, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'Assemblée a choisi Joseph Moroney, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal; la procuration de l'actionnaire unique représenté restera également annexée au présent procès-verbal après signature ne varietur par le(s) représentant(s) de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant;

II. Il ressort de la liste de présence que le capital social de la Société est intégralement représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quarante et un million trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 541.365.000) représenté par cinq cent quarante et un mille trois cent soixante-cinq (541.365) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), par l'annulation par la Société de cinq cent quarante et un mille trois cent trente-quatre (541.334) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune (les Actions Annulées), avec un paiement en numéraire aux détenteurs des Actions Annulées d'un montant de sept cent millions de dollars américains (USD 700.000.000) ou un montant inférieur de telle sorte que le montant versé soit égal au montant exprimé en USD, dont l'équivalent est un montant en euros divisé en un nombre entier d'actions de EUR 1.000 conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 septembre 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1,2931) le plus proche de USD 700.000.000 (le Prix);

3. Financement du Prix supérieur à la valeur nominale des Actions Annulées par prélèvement sur les réserves, primes et bénéfices à la disposition de la Société;

4. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la réduction du capital social;

5. Autorisation et pouvoir à tout Administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, au paiement du Prix aux détenteurs des Actions Annulées et pour fixer la date et les autres formalités de ce paiement;

6. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout Administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun

agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société, à l'annulation des Actions Annulées dans le registre des actions de la Société; et

7. Divers.

Après examen de l'ordre du jour ci-dessus et après délibération, l'Assemblée décide unanimement de la manière suivante:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quarante et un million trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 541.365.000) représenté par cinq cent quarante et un mille trois cent soixante-cinq (541.365) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune à trente et un mille euros (EUR 31.000), par l'annulation par la Société des Actions Annulées, avec un paiement en numéraire du Prix aux détenteurs des Actions Annulées. L'Assemblée décide que la réduction de capital de la Société sera effective à la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de financer la partie du Prix supérieure à la valeur nominale des Actions Annulées par prélèvement sur les réserves, primes et bénéfices à la disposition de la Société à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et une (31) actions sous forme nominative, ayant une valeur de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout Administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, au paiement du Prix aux détenteurs des Actions Annulées et pour fixer la date et les autres formalités de ce paiement.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout Administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société, à l'annulation des Actions Annulées dans le registre des actions de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Bretnacher, Franckx, Moroney, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12434. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146731/177.

(140166907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 640.210,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187970 and having a share capital of five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all issued and outstanding shares of IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187971 and having a share capital of five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000) (the Company).

II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 20, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended for once pursuant to a deed of the undersigned notary on July 15, 2014 (the Articles).

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-four thousand two hundred ten British Pound Sterling (GBP 124,210) so as to raise it from its current amount of five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000) to six hundred forty thousand two hundred ten British Pound Sterling (GBP 640,210), by way of issuance of by way of issuance of one hundred sixteen thousand five hundred (116,500) B shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, and seven thousand seven hundred ten (7,710) D shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights, obligations and characteristics as the relevant existing shares in the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Thereupon,

First Manco Limited, a private limited partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9123139,

here represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to:

- one hundred sixteen thousand five hundred (116,500) B shares, all in registered form and having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred sixteen thousand five hundred British Pound Sterling (GBP 116,500), which is to be entirely allocated to the share capital account of the Company relating to the B shares; and

- seven thousand seven hundred ten (7,710) D shares having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of seven thousand seven hundred ten British Pound Sterling (GBP 7,710), which is to be entirely allocated to the share capital account of the Company relating to the D shares.

The aggregate amount of one hundred twenty-four thousand two hundred ten British Pound Sterling (GBP 124,210) is thus at the Company's disposal, and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number and class of shares
IVH Lux Holdings 1 S.à r.l.	516,000 A shares
First Manco Limited	116,500 B shares and 7,710 D shares
Total	640,210 shares

The Sole Shareholder and First Manco Limited are hereinafter referred to as the Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. "Capital.

5.1. The share capital is set at six hundred forty thousand two hundred ten British Pound Sterling (GBP 640,210), represented by:

- five hundred sixteen thousand (516,000) A shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each;
- one hundred sixteen thousand five hundred (116,500) B shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each; and
- seven thousand seven hundred ten (7,710) D shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles".

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes and to do any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187970 et disposant d'un capital social de cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516,000) (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises et en circulation de IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B 187971 et disposant d'un capital social de cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516,000) (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés une seule fois suivant un acte du notaire instrumentant le 15 juillet 2014 (les Statuts).

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent vingt-quatre mille deux cent dix livres sterling (GBP 124.210) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516.000) à six cent quarante mille deux cent dix livres sterling (GBP 640.210), par voie d'émission de cent seize mille cinq cents (116.500) parts sociales B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et sept mille sept cent dix (7.710) parts sociales D, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune ayant les droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes concernées dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale des augmentations de capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

Sur ces faits,

First Manco Limited, un private limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9123139,

ici représenté par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à:

- cent seize mille cinq cents (116.500) parts sociales B, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent seize mille cinq cents livres sterling (GBP 116.500) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société relié aux parts sociales B; et
- sept mille sept cent dix (7.710) parts sociales D, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent dix livres sterling (GBP 7.710) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société relié aux parts sociales D.

Le montant total de cent vingt-quatre mille deux cent dix livres sterling (GBP 124.210) est à la disposition de la Société dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence, le capital social de la Société est réparti comme suit:

Associé	Nombre et classe de parts sociales
IVH Lux Holdings 1 S.à r.l.	516.000 parts sociales A
First Manco Limited	116.500 parts sociales B et 7.710 parts sociales D
Total	640.210 parts sociales

L'Associé Unique et First Manco Limited sont ci-après désignés les Associés.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Capital.

5.1. Le capital social est fixé à six cent quarante mille deux cent dix livres sterling (GBP 640.210), représenté par:

- cinq cent seize mille (516.000) parts sociales A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;
- cent seize mille cinq cents (116.500) parts sociales B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et
- sept mille sept cent dix (7.710) parts sociales D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus et accomplir toutes les formalités connexes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35416. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146190/181.

(140166437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Atento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.761.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Atalaya Luxco PIKco, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186929, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mrs. Fanny Kindler, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Atento S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register with number B 185.761 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 on 4 June 2014. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1881 on 18 July 2014.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the Company's shares.

As a consequence of the foregoing, the amount of the share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value.

Second Resolution

The sole shareholder hereby resolves to amend article 5.1 in the articles of association of the Company as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value."

Third Resolution

The sole shareholder hereby resolves to amend article 6.1 in the articles of association of the Company as follows:

“ **6.1.** The Company’s share capital is divided into shares, without nominal value.”

Fourth Resolution

The sole shareholder hereby resolves to approve the creation of the Company’s authorised share capital, excluding the issued share capital, in the aggregate amount of one billion euros (EUR 1,000,000,000) represented by one billion (1,000,000,000) shares of the Company, without nominal value. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the present deed in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of the articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

Fifth Resolution

The sole shareholder hereby resolves to create an article 5.5 in the articles of association of the Company as follows:

“ **5.5.** The Company’s authorized capital, excluding the issued share capital, is set at one billion euro (EUR 1,000,000,000), consisting of one billion (1,000,000,000) common shares, without nominal value.

The board of directors is hereby authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years from the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on 2 September 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.”

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le deux septembre.

Par-devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Atalaya Luxco PIKco, une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186929, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Fanny Kindler, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, est l’actionnaire unique («l’Actionnaire Unique») de Atento S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.761 (la «Société»), constituée en date du 5 mars 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1433 le 4 juin 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 avril 2014 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1881 le 18 juillet 2014.

Laquelle comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

125123

Première Résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le montant du capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille actions sans valeur nominale.

Seconde Résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel que suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31,000) actions sans valeur nominale.»

Troisième Résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société tel que suit:

« **6.1.** Le capital social de la Société est divisé en actions sans valeur nominale.»

Quatrième Résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la création d'un capital social autorisé de la Société, ne comprenant pas le capital social émis, pour un montant global d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions de la Société, sans valeur nominale. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présentes résolutions dans la gazette officielle du Luxembourg (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à consentir des options de souscription aux actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions dans les limites de capital autorisé à ces personnes et aux conditions qui lui semblent appropriées et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver de droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants. Cette autorisation peut être renouvelée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon la manière requise pour modifier les statuts, Chaque renouvellement ne peut excéder une période de cinq (5) années.

Cinquième Résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer un nouvel article 5.5 des statuts de la Société tel que suit:

«Le capital autorisé de la Société, ne comprenant pas le capital social émis, est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000), divisé en un milliard (1.000.000.000) d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Par les présentes, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tout autre type d'instruments convertibles en actions ordinaires dans la limite du capital autorisé aux termes et conditions et au profit de bénéficiaires qu'il jugera opportuns, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la décision de l'assemblée générale des actionnaires prise le 2 septembre 2014. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou étendue une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une durée ne pouvant excéder cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.»

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 4 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11846. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143868/137.

(140163595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.627.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of September.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122032 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Blazej GLADYSZ, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 28 August 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 148627 pursuant to a deed of incorporation of Me Jean-Joseph WAGNER, notary in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 13 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 5 November 2009, number 2165 and the articles of association of which have been amended on 21 May 2011, pursuant to notarial deed of Me Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial of 2 August 2011, number 1755.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

- 1) Declaration that the Merger Documents were made available at the registered office of the Company.
- 2) Waiver of the Report of the Board and the Auditor's Report.
- 3) Approval of the Merger of the Company by way of absorption as described in the Merger Plan.
- 4) Acknowledgement of the dissolution of the Company and of the transfer of its assets and liabilities.
- 5) Acknowledgement of the termination of the functions of the sole manager of the Company further to the Merger and granting of discharge.
- 6) Miscellaneous.

First Resolution

The Sole Shareholder declares that the common terms of merger published in the Mémorial of 7 August 2014, number 2079 (the "Merger Plan") and the annual financial statements of last three financial years of the Company ending on 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013 (together with the Merger Plan, the "Merger Documents") were made available to the Sole Shareholder at the registered office of the Company one (1) month prior to the date of the present meeting.

Second Resolution

In its capacity as sole shareholder, the Sole Shareholder resolves to waive the preparation of a report of the board of managers (the "Report of the Board"), review of the Merger Plan by an independent expert and establishment of the report of the expert (the "Auditor's Report") and the preparation of an interim balance sheet in accordance with articles 265 (3), 266 (5) and 267 (1) in fine of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law").

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to merge the Company with (i) LGIG 2MKII LP, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125907, as absorbing company, and (ii) LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127414, as the other absorbed company, by way of absorption (the "Merger") pursuant to articles 261 to 276 of the Law and in accordance with the terms of the Merger Plan.

125125

Fourth Resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company is dissolved without liquidation and as a consequence, all of its assets and liabilities are automatically transferred to LGIG 2MKII LP, aforementioned.

The Merger is effective from the accounting point of view as from March 31, 2014.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder acknowledges that pursuant to the merger of the Company, the function of Mrs Virginie VELY as manager of the Company shall cease as of the Effective Date (as defined in the Merger Plan) and resolves to grant her full and unconditional discharge for the exercise of her mandate.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,150.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour de septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122032 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur Blazej GLADYSZ, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Luxembourg, le 28 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148627, constituée en vertu d'un acte de constitution reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 2165, le 5 novembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, susmentionné, en date du 21 mai 2011, publié au Mémorial numéro 1755, le 2 août 2011.

Par conséquent, la partie comparante a examiné l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Déclaration que les Documents de Fusion ont été mis à disposition au siège social de la Société.
- 2) Renonciation à l'établissement du Rapport du Conseil et du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé.
- 3) Approbation de la Fusion de la Société par voie d'absorption comme décrit dans le Plan de Fusion.
- 4) Acquiescement de la dissolution de la Société et du transfert de ses actifs et passifs.
- 5) Acquiescement de la cessation du mandat du gérant unique de la Société suite à la Fusion et octroi de la décharge.
- 6) Divers.

Première Résolution

L'Associé Unique déclare que le projet commun de fusion publié au Mémorial numéro 2079 en date du 7 août 2014 (le «Projet de Fusion») et les états financiers annuels des trois dernières années sociales de la Société se clôturant le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 (ensemble avec le Plan de Fusion, les «Documents de

Fusion») ont été mis à disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société un (1) mois avant la date de cette assemblée.

Deuxième Résolution

En sa qualité d'associé unique, l'Associé Unique décide de renoncer à la préparation d'un rapport du conseil de gérance (le «Rapport du Conseil»), à la revue du Plan de Fusion par un expert indépendant et à l'établissement du rapport d'expert (le «Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé») et à la préparation d'un état comptable intérimaire conformément aux articles 265 (3), 266 (5) et 267 (1) in fine de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de la fusion de la Société avec (i) LGIG 2MKII LP, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125907, en tant que société absorbante, et (ii) LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127414, en tant que l'autre société absorbée, par voie d'absorption (la «Fusion») conformément aux articles 261 à 276 de la Loi et aux termes du Plan de Fusion.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique acquiesce que la Société est dissoute sans liquidation et qu'en conséquence, l'intégralité de ses actifs et passifs est automatiquement transférée à LGIG 2MKII LP, susmentionnée.

Du point de vue comptable, la Fusion prendra effet au 31 mars 2014.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique acquiesce que suite à la fusion de la Société, le mandat de Madame Virginie VELY en tant que gérante de la Société cessera à la Date Effective (telle que définie dans le Plan de Fusion) et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges de toute nature qui incombe à la Société est évalué à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GLADYSZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2014. LAC/2014/42654. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145619/147.

(140165188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Inchiostro, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.627.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014107643/11.

(140128822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

Il est à noter que

- suite aux résolutions écrites de l'associé unique de la société du 2 octobre 2013 a été nommé réviseur d'entreprise la société "Ernst & Young S.A.", résidant au 7, rue Gabriel Lippmann, à L-5365 Munsbach, Luxembourg, du 10 Octobre 2013, pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à l'approbation des comptes annuels pour l'année fiscale qui prendra fin le 30 juin 2014;

- le mandat du réviseur d'entreprise "PricewaterhouseCoopers" a devenu en échéance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} juin 2014.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2014117291/17.

(140135216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2014

En date du 30 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

- d'accepter la démission de Monsieur René Raats, en qualité de gérant, avec effet au 26 juin 2014,

- de coopter Madame Irina Frolova, Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas, en qualité de gérant, avec effet au 26 juin 2014, en remplacement de Monsieur René Raats, démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridiam Infrastructure A2 S.à.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014114222/18.

(140133441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 26 mars 2014, les actionnaires prennent acte de la démission de M. Romain Bausch, avec effet au 3 avril 2014.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Karim Michel Sabbagh, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, avec effet au 3 avril 2014 pour une durée d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale de 2015.

Suite à cette même assemblée, le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, a été renouvelé pour un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 22 juillet 2014.

Pierre Margue

Vice President / Legal and Corporate Affairs

Référence de publication: 2014107945/19.

(140128366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

GreenE S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117279/9.

(140134358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Gaynor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.372.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117283/9.

(140134352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Goergen Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 164.141.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014117296/11.

(140134586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Globus Equity SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 158.639.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2014, il est décidé de renouveler, pour une durée d'un an, les mandats des administrateurs suivants:

- Dag RINGDAL, Administrateur;
- Eirik HOLTEDAHL, Administrateur;
- Positron Alternative Investments AS, Administrateur, représenté par Monsieur Dagfinn Paust.

Leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Le mandat du Président du Conseil d'administration, Positron Alternative Investments AS, est également renouvelé.

Il est également décidé de renouveler, pour une durée d'un an, le mandat du réviseur d'entreprises agréé PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-65.477. Son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour: GLOBUS EQUITY SICAV SIF

Société Anonyme sous la forme de SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014117294/25.

(140135315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Compagnie Internationale de Trading et Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106445/10.

(140127972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Decolef Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106515/10.

(140127686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Crees Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.322.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crees Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108295/11.

(140129766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Greenfield International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2014

Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; de

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014117303/23.

(140134769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Mangrove Russia I (S.C.A.), SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 175.088.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 28 mai 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 28 mai 2014 que Deloitte Audit ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et enregistré au RCSL sous le numéro B067895, a été nommé en tant que Réviseur d'Entreprise avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109698/13.

(140130733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.879.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1060 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014109713/14.

(140130911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Mainland Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.050.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 09 Juillet 2014

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 09 juillet 2014 que:

- le mandat des administrateurs suivants a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014:

* Mme Laetitia JOLIVALT, employée, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

* Mme Kathy MARCHIONE, employée, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

- Mr. Anthony AGOSTINO, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014, en remplacement de Rita Goujon démissionnaire.

- le mandat du commissaire aux comptes Fin-Contrôle S.A. avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230 a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu le 09 Juillet 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration que Mme Laetitia JOLIVALT a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAINLAND CORPORATION S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014109717/27.

(140131650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Matsya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 182.528.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109726/9.

(140131262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Maison PT 2 S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.901.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

MAISON PT 2 S.A.

Référence de publication: 2014109718/11.

(140131657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

MKC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 186.168.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales de la société conclu en date du 30 avril 2014 que Maple Knoll Holdings S.à r.l. vend 11 '250 parts sociales qu'il détient dans la société à Bazan Invest 2 Limited, ayant son siège social 9/ F Three Exchange Square, Central, Hong Kong, China avec effet au 14 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109745/12.

(140131328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Mangrove III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 141.426.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 30 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 30 avril 2014 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2015 les mandats suivants:

- des trois gérants suivants:

* Mr. Gérard LOPEZ

* Mr. Mark TLUSZCZ

* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

* Deloitte S.A.

Les gérants sont au 30 avril 2014:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014109723/22.

(140130999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 257.629,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of July,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of TES Global Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 178804, incorporated on 17 July 2013 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2101 on 29 August 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 March 2014 by deed of notary Me Edouard Delosch, prenamed, published in the Mémorial number 1448 on 5 June 2014.

The Meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state as follows:

1. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail / courier service to the registered shareholders on 14 July 2014, in accordance with article 15.2 of the articles of association of the Company.

2. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

3. It appears from the attendance list that the majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company are present or represented at the present Meeting so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

4. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to two hundred fifty-seven thousand six hundred twenty-nine Pounds Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£257,629.25) by the issue of a total of sixty five thousand six hundred twenty-five (65,625) Shares of different Classes of Category SWE-2 as set forth below, for a total issue price of eight thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (£8,750) to the subscriber as set forth in the table below, payment in cash of the issue price by the subscriber, allocation of the issue price as to the aggregate nominal value of the new Shares so issued to the issued share capital and the balance to the freely distributable share premium:

Subscriber	Number of shares subscribed	Class										Issue Price in GBP
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	6,562	6,562	6,562	6,562	6,562	6,563	6,563	6,563	6,563	6,563	8,750
Total Issue Price												8,750

- Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association in order to take into account the above item.

After the above has been approved, the following resolution has been passed (as a sole resolution).

Sole resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred fifty seven thousand six hundred twenty-nine Pounds Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£257,629.25) and to issue a total of sixty five thousand six hundred twenty-five (65,625) Shares of different Classes of Category SWE-2 as set forth below for a total issue price of eight thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (GBP 8,750) to the subscriber as set forth below. Thereupon the subscriber, represented by Me Namik Ramic, prenamed, pursuant to a proxy, (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith), confirmed its subscription to the new Shares as set forth below and the payment of the total issue price in cash.

Subscriber	Number of shares subscribed											Issue Price in GBP
	Class	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	6,562	6,562	6,562	6,562	6,562	6,563	6,563	6,563	6,563	6,563	8,750
Total Issue Price												8,750

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the issue price as to the aggregate nominal value of the new Shares issued to the issued share capital and the balance to the distributable share premium.

The Meeting resolved to consequently amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions as follows:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty-seven thousand six hundred twenty-nine Pounds Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£257,629.25) represented by twenty-five million seven hundred sixty two thousand nine hundred twenty-five (25,762,925) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares subdivided into one Category O-1, one Category SWE-2 and one Category SWE-3 as set forth below) of a nominal value of one Sterling pence (£0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-one (2,576,291) Class A Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category A-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-one (309,291) Category A-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category A-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-one (2,576,291) Class B Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category B-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-one (309,291) Category B-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category B-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-one (2,576,291) Class C Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category C-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-one (309,291) Category C-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category C-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-one (2,576,291) Class D Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category D-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-one (309,291) Category D-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category D-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-one (2,576,291) Class E Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category E-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-one (309,291) Category E-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category E-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (2,576,294) Class F Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category F-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-four (309,294) Category F-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category F-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (2,576,294) Class G Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category G-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-four (309,294) Category G-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category G-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (2,576,294) Class H Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category H-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-four (309,294) Category H-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category H-SWE-3 Shares;

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (2,576,294) Class I Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category I-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-four (309,294) Category I-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category I-SWE-3 Shares;

and

- two million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-four (2,576,294) Class J Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category J-O-1 Shares, three hundred nine thousand two hundred ninety-four (309,294) Category J-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category J-SWE-3 Shares.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the deed to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«L'Assemblée») de TES Global Investments S.à r.l. («la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 178804, constituée le 17 juillet 2013 par acte du notaire Me Blanche Moutrier, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2101 le 29 août 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mars 2014 par acte de notaire Me Edouard Delosch, susnommé, publié au Mémorial numéro 1448 le 5 juin 2014.

L'Assemblée a été présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La présente assemblée a été convoquée par avis de convocation comprenant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée / coursier aux associés enregistrés en date du 14 juillet 2014, conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société.

2. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste restera attachée à ce document à être déposé auprès des autorités compétentes.

3. Il ressort de la liste de présence que la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis sont présents ou représentés à la présente Assemblée de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

4. L'ordre de jour de l'Assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent cinquante-sept mille six cent vingt-neuf Livres Sterling et vingt-cinq Sterling pence (257.629,25 GBP) par l'émission de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq (65.625) Parts Sociales de différentes Classes de Catégorie SWE-2 comme indiqué ci-dessous, pour un prix total d'émission de huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (8.750 GBP) au souscripteur comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le paiement en numéraire du prix d'émission par le souscripteur, l'allocation du prix d'émission quant à la valeur nominale globale des Parts Sociales nouvelles ainsi émises au capital social et du solde à la prime d'émission librement distribuable:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites											Prix
	Classe	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	d'émission
	Catégorie											en GBP
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	6.562	6.562	6.562	6.562	6.562	6.563	6.563	6.563	6.563	6.563	8.750
Prix total d'émission												8.750

- Modification de l'article 5.1 des statuts afin de prendre en compte le point ci-dessus.

Après avoir approuvé ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée (comme une résolution unique)

Résolution unique

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent cinquante-sept mille six cent vingt-neuf Livres Sterling et vingt-cinq Sterling pence (257.629,25 GBP) et d'émettre un total de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq (65.625) Parts Sociales de différentes Classes de Catégorie SWE-2 comme indiqué ci-dessous pour un prix total d'émission de huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (8.750 GBP) au souscripteur tel qu'indiqué

ci-dessous. Ensuite, le souscripteur, représenté par Me Namik Ramic prénommé, en vertu d'une procuration (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps), a confirmé sa souscription aux nouvelles parts sociales comme indiqué ci-dessous et le paiement du prix d'émission totale en numéraire.

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Classe										Prix d'émission en GBP	
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J		
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	6.562	6.562	6.562	6.562	6.562	6.563	6.563	6.563	6.563	6.563	6.563	8.750
Prix total d'émission													8.750

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le prix d'émission quant à la valeur nominale globale des Parts Sociales nouvelles émises au capital social émis et le solde à la prime d'émission distribuable.

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-sept mille six cent vingt-neuf Livres Sterling et vingt-cinq Sterling pence (257.629,25 GBP) représenté par vingt-cinq millions sept cent soixante-deux mille neuf cent vingt-cinq (25.762.925) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales sous-divisée en une Catégorie O-1, une Catégorie SWE-2 et une Catégorie SWE-3 comme indiqué ci-dessous) d'une valeur nominale de un pence sterling (0,01 GBP) chacune et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts, comme suit:

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (2.576.291) actions de Classe A divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie A-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (309.291) Parts Sociales de Catégorie A-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie A-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (2.576.291) actions de Classe B divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie B-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (309.291) Parts Sociales de Catégorie B-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie B-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (2.576.291) actions de Classe C divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie C-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (309.291) Parts Sociales de Catégorie C-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie C-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (2.576.291) actions de Classe D divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie D-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (309.291) Parts Sociales de Catégorie D-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie D-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (2.576.291) actions de Classe E divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie E-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (309.291) Parts Sociales de Classe E-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie E-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.576.294) actions de Classe F divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie F-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (309.294) Parts Sociales de Catégorie F-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie F-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.576.294) actions de Classe G divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie G-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (309.294) Parts Sociales de Catégorie G-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie G-SWE3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.576.294) actions de Classe H divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie H-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (309.294) Parts Sociales de Catégorie H-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie H-SWE-3;

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.576.294) actions de Classe I divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie I-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (309.294) Parts Sociales de Catégorie I-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie I-SWE-3; et

- deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.576.294) actions de Catégorie J divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie J-O-1, trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (309.294) Parts Sociales de Catégorie J-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie J-SWE-3.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte aux parties comparantes, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9545. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115650/244.

(140134809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

International Paper (Europe) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2014109513/15.

(140131549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Aron Gestion et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.120.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014 que:

- La société Fidu Concept Sàrl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 038.136 et dont le siège est sis 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société SFS EUROPE S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2012, ayant son siège social 40, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille seize.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109142/16.

(140130773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.
